

Logbook Certificat de formation postgrade Médecine dentaire générale

Généralités

Nom/Prénom : _____

Date de naissance : _____

Diplôme de médecin-dentiste Date/lieu : _____

Date de la reconnaissance par l'OFSP (diplôme étranger) : _____

Doctorat Date/lieu : _____

Inscription à la formation postgrade auprès du Bureau pour la formation postgrade en médecine dentaire (BZW) effectuée.

Date de la confirmation de l'inscription par le BZW : _____

Autres titres de spécialisation ou de formation postgrade en médecine dentaire :

Titre / date / lieu : _____

Titre / date / lieu : _____

Titre / date / lieu : _____

Lieu(x) de la formation postgrade en médecine dentaire générale

N°	Durée (du – au)	Taux d'occupation (%)	Cabinet ou institution de formation postgrade	Formateur CFP
1				
2				
3				
4				
5				
6				

La durée de la formation postgrade est de trois ans à 100 % en équivalent temps plein.

Dans ce qui suit, l'assistant en formation postgrade sera abrégé AF et le responsable de la formation postgrade formateur CFP

Le logbook documente la formation postgrade de l'AF. La responsabilité de tenir le logbook régulièrement à jour et d'enregistrer les attestations établies par le formateur CFP incombe à l'assistant.

Le logbook comporte dans certains cas des indications relatives au nombre minimal d'actes à réaliser de manière autonome dans le cadre de la formation postgrade. Il permet en outre d'enregistrer et de faire attester individuellement des spécialités du cabinet dentaire (champs vides). Dans le domaine G, l'obtention de trois attestations supplémentaires est obligatoire ; dans les autres domaines, elle est facultative. Si, dans un domaine, l'AF n'est pas en mesure de couvrir une matière (dans le cas des domaines n'imposant pas un nombre indicatif d'heures) ou d'atteindre tout à fait le nombre d'heures prescrit (dans le cas des domaines pour lesquels un nombre indicatif d'heures est prescrit), il peut compenser ces heures par une prestation supplémentaire dans le même domaine. Les attestations consignées dans les différents domaines ne sont pas classées par ordre d'importance.

Les explications fournies ici visent à faciliter la tenue du logbook. S'il reste des points à éclaircir, le Comité de perfectionnement professionnel de la SSO pour la médecine générale vous renseignera volontiers.

Nous espérons que la période de formation postgrade saura vous stimuler et nous vous souhaitons beaucoup de succès.

Contenus de la formation postgrade

Domaine A : Administration et gestion du cabinet en tant que PME

Le domaine A doit pousser l'AF à être attentif aux dimensions éthiques et qualitatives de la prise en charge des patients. L'AF doit avoir accès aux Lignes directrices relatives à la qualité de la SSO. Il apprend à communiquer de manière adéquate avec le patient et connaît les enjeux de la protection des données. Le dossier du patient doit être tenu avec soin.

L'AF se familiarise avec l'organisation d'un cabinet et avec les différents aspects de la conduite d'une PME, parmi lesquels notamment la conduite de l'équipe, l'organisation du cabinet, la comptabilité et la clôture des comptes annuels. Dans la mesure du possible, l'AF suit le cours pour maîtres d'apprentissage.

L'AF se familiarise avec l'organisation professionnelle et comprend l'importance d'une organisation professionnelle forte pour la défense des intérêts de la profession sur le plan politique et économique.

Le Domaine A recouvre les matières suivantes :

Éthique médicale, lignes directrices relatives à la qualité, assurance qualité, administration du cabinet, informatique, conduite du personnel, cours pour maîtres d'apprentissage, médecine du travail pour médecins-dentistes, communication, technique d'entretien avec les patients, économie d'entreprise pour PME, droit médical, droit des assurances et droit du travail, comptabilité, finances, fiscalité, tiers payant, numérisation du cabinet dentaire

Les attestations peuvent être établies après quelques discussion de cas cliniques concrets ou lorsque le sujet a été abordé dans un bloc spécifique de formation postgrade dispensé au cabinet dentaire

Domaine A : Administration et gestion du cabinet en tant que PME

Éthique médicale, lignes directrices relatives à la qualité, assurance qualité, administration du cabinet, informatique, conduite du personnel, cours pour maîtres d'apprentissage, médecine du travail pour médecins-dentistes, communication, technique d'entretien avec les patients, économie d'entreprise pour PME, droit médical, droit des assurances et droit du travail, comptabilité, finances, fiscalité, tiers payant, numérisation du cabinet dentaire

Matière	Attestation (Date / signature)
Bases éthiques et juridiques (devoir de diligence et responsabilité) de la pratique médicale	
Connaissance des Lignes directrices relatives à la qualité en médecine dentaire SSO	
Bases de l'assurance qualité au cabinet	
Administration du cabinet (logiciel, tenue du dossier médical (DM), facturation)	
Cours de maître d'apprentissage (payant)	
Entretiens de conseil autonomes avec les patients et information des patients en cas d'échec	
Établissement de devis	
Gestion des paiements au cabinet (acomptes, paiements partiels etc.)	
Correspondance avec les tiers payants	
Analyse de son propre décompte de salaire et compréhension des retenues	
Protection des données	
Aperçu des principes de la comptabilité d'un cabinet	
Contrat de travail (discuter de son propre contrat de travail et en comprendre les éléments essentiels)	
Aperçu de la conduite du personnel (nombre de personne, maternité etc.)	
Intégration de manifestations de la SSO (réunions régionales / de la section, ou congrès SSO)	

Domaine B : médecine générale, gestion des urgences, hygiène du cabinet dentaire

Dans le domaine B, l'AF reçoit une formation plus poussée dans des aspects de la médecine générale sur la base de cas cliniques. Il connaît les procédures garantissant la sécurité du patient (contact avec le médecin généraliste).

L'AF connaît la procédure de gestion des urgences du cabinet de formation postgrade et rafraîchit ses connaissances en premiers secours.

L'AF connaît les directives relatives au retraitement des dispositifs médicaux et peut exposer le concept d'hygiène du cabinet de formation postgrade.

Le Domaine B recouvre les matières suivantes :

Incidents engageant le pronostic vital, bases de médecine générale, bases de chirurgie générale, psychologie générale, prise en charge des patients anxieux, sciences du comportement, médecine préventive, pharmacologie et toxicologie, oto-rhino-laryngologie, logopédie, chirurgie maxillo-faciale, douleurs cranio-maxillaires et faciales, hygiène du cabinet et contrôle des infections, biologie structurelle orale microbiologie orale, anesthésie

Les attestations sont établies selon les mêmes principes que dans le domaine A.

Domaine B : médecine générale, gestion des urgences, hygiène du cabinet dentaire

Incidents engageant le pronostic vital, bases de médecine générale, bases de chirurgie générale, psychologie générale, prise en charge des patients anxieux, sciences du comportement, médecine préventive, pharmacologie et toxicologie, oto-rhino-laryngologie, logopédie, chirurgie maxillo-faciale, douleurs cranio-maxillaires et faciales, hygiène du cabinet et contrôle des infections, biologie structurelle orale microbiologie orale, anesthésie

Matière	Attestation (Date / signature)
Incidents engageant le pronostic vital (cours de répétition CPR)	
Bases de médecine générale (concertation avec le médecin généraliste)	
Pharmacologie/ toxicologie (ordonnances, médicaments, polypharmacie)	
Chirurgie maxillo-faciale (cas synoptique ou assistance)	
Recherche d'un trouble de l'ATM	
Hygiène du cabinet (Exposer / comprendre le concept)	
Connaître les différentes formes de sédation (anesthésie, prémédication, gaz hilarant)	
Photographie orale	
Interprétation de l'anamnèse (risques)	

Domaine C : Médecine dentaire préventive et parodontologie

Le domaine C doit amener l'AF à approfondir sa connaissance des lésions dentaires et de leur prévention. Il doit être formé dans l'utilisation des différents outils de diagnostic. L'AF doit être capable d'établir le plan de prévention approprié pour un patient.

L'AF doit être capable de dépister précocément les lésions dentaires et d'expliquer au patient comment les prévenir.

Si le cabinet assure des soins dentaires scolaires, l'AF doit y participer et recevoir la formation correspondante.

L'AF doit être sensibilisé à l'importance d'une collaboration étroite entre le médecin-dentiste et l'équipe des hygiénistes du cabinet dentaire. L'AF est capable de réaliser de façon autonome un traitement parodontal non chirurgical. De même, l'AF commence à entreprendre des interventions parodontales simples comme la gingivectomie ou la formation de lambeaux en vue d'un curetage ouvert. L'AF doit connaître ses limites et savoir quels cas adresser à un médecin-dentiste spécialiste.

Le domaine C recouvre les matières suivantes :

Médecine dentaire préventive, soins dentaires scolaires, traitement parodontal non chirurgical, chirurgie gingivale et parodontale

Pour l'obtention de l'attestation, il existe un nombre indicatif de cas que l'assistant doit avoir traités de façon autonome au cours des trois ans de sa formation postgrade. Les cas au traitement desquels l'AF a seulement participé en observateur ou en tant qu'assistant peuvent certes être inscrits, mais ils ne sont pas pris en considération dans le décompte. Le formateur CFP peut assister à un traitement que l'AF effectue de façon autonome. Cependant la partie principale du traitement doit avoir été effectuée par l'AF.

Certaines attestations ne comportent pas de chiffre pour le nombre indicatif (-). On peut alors partir du principe que l'AF atteindra un nombre très élevé de cas et que cela n'a pas de sens d'indiquer un nombre indicatif.

Domaine C : Médecine préventive et parodontologie

Médecine dentaire préventive, soins dentaires scolaires, traitement parodontal non chirurgical, chirurgie gingivale et parodontale

Traitement	Nombre indicatif réalisés de façon autonome / 3 ans	Observation / assistance	Réalisé de façon autonome	Total	Attestation
Dépistage et prévention des lésions dentaires (usure, caries, traumatismes), fluor, scellements	-				
Programme de prévention (spécifique à chaque cas)	-				
Dépistage des défauts / anomalies structurels					
Prise en charge / concertation équipe des hygiénistes	-				
Traitement parodontal non chirurgical (détartrage en profondeur, laser, profondeur de sondage /saignement au sondage, status parodontal)	5				
Chirurgie gingivale (gingivectomie) (par dent)	5				
Chirurgie parodontale (sans RTG)	2				

Domaine D: chirurgie orale, radiologie

Dans le domaine D, l'AF est formé pour effectuer des interventions simples à avancées en chirurgie orale. Le fait d'assister en observateur ou en tant qu'assistant à des interventions complexes lui apporte une compréhension de bas de la technique de chirurgie orale et du travail dans des conditions stériles. Il apprend par ailleurs à apprécier si une intervention peut être effectuée en ambulatoire au cabinet de médecine dentaire générale, et dans quels cas il convient de faire appel à un médecin-dentiste spécialiste.

L'AF sait prendre en charge les accidents dentaires. Il connaît les techniques de conservation des dents en cas d'avulsion et de fixation d'une dent luxée.

L'AF sait fonder son diagnostic sur différents types de clichés radiographiques. Il connaît les règles régissant la radioprotection au cabinet dentaire ainsi que les contrôles de stabilité.

Le domaine D recouvre les matières suivantes :

Pathologies orales, pathologie des parties molles, anesthésie locale, anesthésie, augmentation des tissus mous, augmentation osseuse, augmentation des sinus, chirurgie orale, chirurgie implantologique, traumatologie

Les attestations sont établies selon les mêmes principes que dans le domaine C. En cas d'assistance, il va de soi que le nombre indicatif renvoie à l'assistance et non à l'exécution autonome d'un traitement.

Domaine D : chirurgie orale, radiologie

Pathologies orales, pathologie des parties molles, anesthésie locale, anesthésie, augmentation des tissus mous, augmentation osseuse, augmentation des sinus, chirurgie orale, chirurgie implantologique, traumatologie

Traitement	Réalisé de façon autonome - nombre indicatif / 3 ans	Observation / assistance	Effectué de façon autonome	Total	Attestation
Détection de lésions bénignes / malignes	-				
Interventions chirurgicales muqueuses (p.ex.ablation d'un fibrome, frénectomie)	3				
Extraction simple	30				
Extraction complexe (lambeau, ostéotomie)	15				
Assistance implantologie	2		-		
Assistance à des interventions spécialisées de chirurgie orale (p.ex. cystectomie, résection apicale, élévation du plancher sinusien, fermeture chirurgicale d'une communication bucco-sinusienne)	2		-		
Traumatologie des dents permanentes, suivi compris	4				
Diagnostic radiographique extraorale (OPT/TVN)	20				
Connaissances en radioprotection et contrôle de stabilité au cabinet	-	-	-	-	
Diagnostic sinus maxillaire	2				
Incision d'un abcès	5				

Domaine E : Médecine dentaire restauratrice et reconstructive

Dans le domaine E, l'AF approfondit ses connaissances en conservation des dents. Il connaît les instruments intervenant dans le diagnostic des caries. L'AF acquiert un savoir-faire dans la pose de restaurations simples et plus complexes. Il choisit les matériaux de restauration appropriés pour chaque patient, compte tenu de leur âge, de leur hygiène bucco-dentaire et de leur statut socio-économique.

L'AF effectue les traitements de routine en toute sécurité et connaît les difficultés qui peuvent survenir lors d'un traitement endodontique.

L'AF est formé dans la prise en charge des enfants et connaît les méthodes de traitement appropriées. L'AF est capable d'effectuer un dépistage rapide en orthodontie et sait dans quelles conditions un patient doit être adressé à un spécialiste.

L'AF est formé à la réalisation de restaurations semi-directes ou indirectes telles que facettes et overlays.

Le domaine E recouvre les matières suivantes :

Cariologie, endodontologie, médecine dentaire pédiatrique, inlays, onlays, overlays, facettes

Les attestations sont établies selon les mêmes principes que dans le domaine C.

Domaine E : Médecine dentaire restauratrice et reconstructive

Cariologie, endodontologie, y compris chirurgie endodontique, médecine dentaire pédiatrique, inlays, onlays, overlays, facettes

Traitement	Réalisé de façon autonome - nombre indicatif / 3 ans	Observation / assistance	Effectué de façon autonome	Total	Attestation
Diagnostic des caries au moyen de différents outils	-				
Restaurations simples	-				
Restaurations complexes (dents antérieures, reconstruction)	50				
Restauration semi-directe / indirecte	10				
Traitement radiculaire orthograde	30				
Révision endo simple	5				
Amputation avec pulpe vivante	5				
Médecine dentaire pédiatrique : dépistage rapide en orthodontie (y compris adressage)	10				
Tenon intracanalair	5				
Maintien de la vitalité pulpaire	10				
Traumatologie dents de lait	10				
Obturation dents de lait	10				

Domaine F : Médecine dentaire reconstructive et gérodontologie

Dans le domaine F, l'AF approfondit ses connaissances en prothèse dentaire. Il prend en charge de façon autonome des patients équipés de diverses pièces prothétiques, fixes et amovibles.

Il approfondit ses connaissances en sciences des matériaux.

L'AF a une notion claire du scellement des pièces prothétiques sur la dent. Lorsqu'il prend en charge un patient pour l'équiper d'une prothèse dentaire, l'AF conseille le patient en tenant compte de sa situation spécifique.

L'AF connaît les possibilités du suivi en prothèse dentaire et applique les techniques de réparation requises dans une situation donnée.

L'AF connaît les particularités de la prise en charge de patients âgés.

Le domaine F recouvre les matières suivantes :

Prothèse adjointe, prothèses partielles et totales, épithèses maxillo-faciales, prothèses de résection, prothèses implantoportées, prothèses hybrides, gérodontologie

Les attestations sont établies selon les mêmes principes que dans le domaine C.

Domaine F : Médecine dentaire reconstructive et gérodontologie

Prothèse adjointe, prothèses partielles et totales, épithèses maxillo-faciales, prothèses de résection, prothèses implantoportées, prothèses hybrides, gérodontologie

Traitement	Réalisé de façon autonome - nombre indicatif/ 3 ans	Observation/ assistance	Effectué de façon autonome	Total	Attestation
Éléments de rétention d'une prothèse dentoportée (p.ex. coiffe à tenon radulaire, couronne télescopique, ancrage radulaire Dalbo)	3				
Couronnes et ponts (dento- ou implantoportés)	10				
Prothèse amovible implantoportée	2				
Prothèse complète implantoportée / prothèse immédiate	4				
Prothèse squelettée / prothèse à crochets métalliques	5				
Suivi prothétique (rebasage, petites adaptations comme l'ajout d'une dent, d'un crochet)	10				
Gérodontologie « palliative »	2				

Domaine G : Médecine dentaire spéciale

L'AF approfondit ses connaissances en médecine dentaire spéciale et acquiert des connaissances nouvelles dans des domaines non enseignés dans la formation de base.

Il est par ailleurs exigé de l'AF qu'il passe une journée en observation auprès d'un orthodontiste pour gagner en assurance dans le dépistage rapide de problèmes orthodontiques chez les enfants.

De plus, l'AF doit connaître le maniement et l'entretien des divers petits appareils du cabinet de formation postgrade.

En outre, l'AF doit acquérir des connaissances approfondies dans trois matières supplémentaires de la médecine dentaire spéciale. Il peut le faire dans le cadre de sa formation postgrade générale au cabinet de formation postgrade ou en suivant les cours de formation continue correspondants.

Le domaine G recouvre les matières suivantes :

Orthodontie, médecine dentaire esthétique, laser en médecine dentaire, médecine dentaire sociale, médecine dentaire légale, hypnose en médecine dentaire, médecine dentaire complémentaire, analyse des cas et planification du traitement pluridisciplinaires, techniques numériques en médecine dentaire, science des matériaux, technique dentaire

Cette liste peut être complétée à volonté pour autant que la matière ne soit pas traitée dans un autre domaine de la formation postgrade et qu'elle relève de la médecine dentaire.

Outre les deux matières pour lesquelles l'obtention d'une attestation est obligatoire, trois attestations supplémentaires doivent être obtenues.

Domaine G : Médecine dentaire spéciale

Orthodontie, médecine dentaire esthétique, laser en médecine dentaire, médecine dentaire sociale, médecine dentaire légale, hypnose en médecine dentaire, médecine dentaire complémentaire, analyse des cas et planification du traitement pluridisciplinaires, techniques numériques en médecine dentaire, science des matériaux, technique dentaire

Matière	Attestation (date / signature)
Stage d'observation en orthodontie (1 jour minimum)	
Entretien et maniement des petits appareils au cabinet dentaire	
Patients à besoins spécifiques	

Outre les trois matières pour lesquelles l'obtention d'une attestation est obligatoire dans le domaine G, trois attestations supplémentaires doivent être obtenues en médecine dentaire spéciale (liste non exhaustive cf. plus haut).

